

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointé à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4540 Société : 198253

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : M. BEN BYA

Fatima

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661138099

Total des frais engagés : 500.000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr NACER TAZI
OPHTALMOLOGISTE
96 RUE 57 N° 31
CASABLANCA

Date de consultation : 24/11/2023

Nom et prénom du malade : ABDOU NOUR Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Astigmatisme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/11/2023

Signature de l'adhérent(e) : Ben Bya

Le : 26/11/2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24.11.1723	8		300.00	Dr HACEM TAZI OPHTALMOLOGISTE 96 Bd d'Antibes N° 31 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE Opticien Bd. Ham 33380 ISSOIRE	9/2/2013		✓			900,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch, likely upper, with teeth numbered 1 through 8 on both the left and right sides. The teeth are arranged in a curve, with 1 at the midline and 8 at the molars. A vertical arrow labeled 'H' points upwards from the center. A horizontal arrow labeled 'D' points to the left. A vertical arrow labeled 'P' points downwards from the center.

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ophtalmologiste

Chirurgie de la Cataracte

Chirurgie Refractive

de la Myopie par laser

Keratocône

Diplôme de Chirurgie de la
Cataracte et de la Myopie

(Besançon)

طب و جراحة العيون

جراحة المياه البيضاء

تصحيح النظر بالليزر

القرنية المخروطية

دبلوم جامعي في

جراحة المياه البيضاء

وقصر النظر (بيزانسون)

Casablanca le 24 novembre 2023

Enf. ABDOU Nour

Monture + verres correcteurs Antireflets

Vision de loin :

OD = verre neutre

OG = (- 0.50 à 163°)

OPTIQUE MOUSSAOUI
Opticien Optométriste
Bd. El Anfa N° 06, N° 7
Hay Mohammadi Casablanca
Tél: 05 22 60 34 99-GSM: 05 99 00 97 85

DR N. TAZI
OPHTHALMOLOGISTE
96, Bd d'Anfa N° 31
Casablanca

OPTIQUE MOUSSAOUI

Opticien Spécialiste
 Bloc Kodia 106 Bd. E N° 7 Bis,
 El Hay Mohammedi - Casa
 Tél : 06 69 00 97 85
 05 22 60 3439
 Patente : 32825428



N° 003351

نظارات مساوي

أخصائي في النظارات البصرية
 بلوك الكدية 106 - الحي المحمدية
 الرقم 7 مكرر - الحي المحمدية

الهاتف : 06 69 00 97 85
 05 22 60 3439

الباتننا : 32825428

Moussaoui Abdssamad
 06 69 00 97 85
 05 22 60 3439

Ordonnance de M. le Docteur : Nacer Tazi

N° de nomenclature

Correspondant à la prescription

LOIN	O.D : <u>Nearhe</u>	PRES	O.D : _____
	O.G : <u>(363-0,10) Plan</u>		O.G : _____

FOURNITURE

Monture : optique

Verres : Organique Antiraylet

Etuis :

Total : Deux cent DH

—

100,00

100,00

= 200,00 f

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca, le 20/12/2023

M. ou Mme : ABDOU NOUR

OPTIQUE MOUSSAOUI
 Opticien Spécialiste
 Bloc Kodia 106, N° 7
 El Hay Mohammedi - Casablanca
 Tel: 05 22 60 34 39 - GSM: 06 69 00 97 85